

DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CREATION TEMPORAIRE D'UN POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF A LA DAAE

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

DGS - Ressources humaines - KO
N° 2020-D- 25

LE PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- ⇒ Vu la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3-2 °,
- ⇒ Vu le code général des collectivités territoriales,
- ⇒ Vu la délibération n° 36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions du conseil au président, modifiée par la délibération n°522 du 18 octobre 2017,
- ⇒ Vu l'arrêté n° 79 du 11 juillet 2017 de Monsieur le Président portant délégation de fonctions, délégation et subdélégation de signature à Madame Anne-Marie BERNAZEAU, vice-présidente en charge des ressources humaines et des systèmes d'information,

Considérant l'accroissement d'activité au sein du service commun ADS

DECIDE

- Article 1 -** Est approuvée la création temporaire d'un poste d'adjoint administratif, au sein de la DGA Attractivité Economie Emploi – Urbanisme opérationnel/planification urbaine, du 17 février 2020 au 29 février 2020.
- Article 2 -** Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.
- Article 3 -** Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la Communauté d'Agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait en 2 exemplaires

Angoulême, le **29 janvier 2020**

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **31 janvier 2020**
Publié ou notifié,
Le **31 janvier 2020**